

APPAREILS AXIAUX APPAREILS CENTRIFUGES



INSTALLATION- INTERVENTION SUR DES SITES INSTALLÉS.

1) RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION

Poids : Nos ventilateurs sont livrés sur palette ou pieds de transport (éventuellement de fixation) pour en faciliter la manutention. Les ventilateurs de grande dimension (diamètres excédant 900 mm) sont équipés d'oreilles de levage....

Coupure: La fabrication de nos ventilateurs s'effectuant principalement à partir de feuilles de métal, le risque existe bien que peu significatif en terme de gravité, le travail des viroles avec des bords tombés ou pavillonnés réduit cependant ce risque. Les micro -maintiens propres à notre système de découpe ne présentent pas de risque particulier une fois les produits installés. Le port de gants pour toute manutention est cependant obligatoire et les mises en place de produits encombrants (plaques rectangulaires ...) doivent se faire en l'absence de public.

Basculement: Les produits doivent être fixés au sol (pieds, plots...), en applique murale, sur des souches maçonnées, des structures métallique ou au plafond selon les règles de l'art, pour éviter l'arrachement, les porte-à-faux, déséquilibres pondéraux...

Sauf produits spécifiques (produit portable étudié pour ce type d'usage), les ventilateurs ne doivent pas être posés au sol sans fixation. Malgré les moyens mis en œuvre, il est d'autre part rappelé que lors des opérations de chargement et déchargement, les précautions d'usage doivent être prises pour éviter les basculements...

2) RISQUES ÉLECTRIQUES

Nos produits ne sont **jamais raccordés** par nos soins et ne présentent pas de risques électriques, même en cas de défaillance moteur dans la mesure où les raccordements seront réalisés selon les règles de l'art (mise à la terre) et avec les matériels (y compris les spécifications de câblages et autres inter de proximité) adaptés aux besoins, le risque électrique n'existe pas. La **mise hors tension avant toute intervention** est indispensable.

3) RISQUES D'INTRUSION

En fonction du type d'installation, des grilles doivent être montées à l'aspiration ou au refoulement (voire aux deux). Ces grilles ne permettent cependant pas de neutraliser les effets d'une intrusion importante dans un ventilateur en fonctionnement (animal de taille importante..), il est clairement indispensable de réduire les accès par des systèmes appropriés et des dispositifs de coupure pour toute intervention (interrupteur de proximité cadenassable..), la mise hors tension avant toute intervention est indispensable, le contrôle de la présence éventuelle d'un objet quelconque dans le ventilateur avant comme après son installation est indispensable (cas habituel des outils de montage oubliés dans le ventilateur).

APPAREILS AXIAUX APPAREILS CENTRIFUGES



4) RISQUES D'EXPLOSIONS

Les produits destinés aux atmosphères explosives sont définis à travers une grille de sélection validée par notre client. Celui-ci veillera donc bien à adapter son choix aux conditions de fonctionnement de son installation (gaz ou poussière, température d'inflammabilité...). En dehors de ces cas particuliers, nos produits ne génèrent pas de risques d'explosion.

5) RISQUES LIÉS AUX VIBRATIONS

Les ventilateurs sont par définition générateurs de phénomènes vibratoires qui peuvent être accentués par un problème d'équilibrage, le respect des normes G6.3 permet de réduire ces phénomènes, il appartient cependant aux installateurs de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'absorption par des plots anti-vibratoires, manchettes souples et montages des perturbations résiduelles. Les équipements destinés à faire varier la vitesse de rotation (fréquence, tension ou tout autre moyen) peuvent perturber en plusieurs points le fonctionnement d'un ventilateur et donc être utilisés avec précaution. Le montage peut lui-même être à l'origine de fréquences « polluantes » qui doivent être évitées. L'entretien des installations permettra d'éviter la création de balourds préjudiciables.

6) RISQUES CHIMIQUES

Nos produits sont assemblés à partir de matériau ne présentant pas de risque chimique connu et leur utilisation dans des conditions normales ne revêt pas de risque particulier.

7) RISQUES LIÉS AUX NUISANCES SONORES

La puissance acoustique de nos ventilateurs est annoncée dans nos utilitaires de sélection et la conformité de leur installation dépendant des spécifications de celle-ci (disposition, quantité, encombrements, réverbération...) l'installation des pièges à sons nécessaires est de la responsabilité de l'installateur.

8) NOTICE D'ENTRETIEN ET INSTALLATION

Nos notices (NOT 04/xxx-x) rappellent l'ensemble des éléments nécessaires au bon usage de nos produits et sont disponibles sur notre site www.arem.fr.

GAMMES AXIALES GAMMES CENTRIFUGES



II] DIRECTIVE MACHINE 2006/42/CE

En accord avec cette directive considérant qu'à compter du 1/01/2010 un ventilateur forme à lui seul une quasi-machine, ce type d'appareil doit recevoir un étiquetage CE attestant du respect de la norme **UNI EN ISO 13349**.

Toutefois, compte tenu que des ventilateurs sont destinés à fonctionner suivant les 4 configurations suivantes :

- 1) **raccordé à l'ASPIRATION et au REFOULEMENT**
- 2) **raccordé à l'ASPIRATION et REFOULEMENT libre**
- 3) **ASPIRATION libre et raccordé au REFOULEMENT**
- 4) **ASPIRATION et REFOULEMENT LIBRES.**

Les différentes configurations étant possibles, sauf indication et commandes de votre part, nos ventilateurs sont livrés par défaut en **configuration 1**, à savoir **sans aucune grille de protection**, considérant que ceux-ci seront raccordés sur un réseau de gaines ou intégrés à l'intérieur d'une machinerie, les rendant ainsi inaccessibles et sans danger pour l'intégrité physique d'une personne.

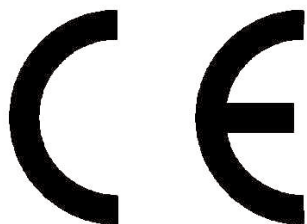
Il appartiendra au client de nous informer de la configuration d'utilisation des appareils à fournir. De ce fait, **leur conformité aux textes pré-cités dépendra des informations que nous auront délivrées nos clients** à la commande.

Pour les mêmes raisons, **aucun dispositif d'arrêt -démarrage n'est fourni** sans demandes de nos clients, qui feront l'objet de commandes spécifiques.

III] DIRECTIVE BASSE TENSION 2006/95/CE - DIRECTIVE CEM 2004/108/CE

Les moteurs fournis par AREM dans ses ventilateurs sont conformes aux textes cités en références.

Dans le cas particulier où une motorisation imposée par le client ne respecterait pas ces directives, AREM ne pourrait déclarer le matériel conforme et ne pourrait donc pas faire figurer le marquage CE.



Saint-Brisson sur Loire, le 22/12/2009

R. Robiliard
Directeur général AREM SAS